

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

SEANCE ORDINAIRE du MARDI 21 FEVRIER 2023

COLLEGE TRAITEMENT

Objet : Vote des tarifs 2023 du traitement des déchets apportés à l'Unité de Valorisation Energétique de PONTENX-LES-FORGES par le Syndicat mixte d'Elimination des Déchets de la Haute Lande, la Communauté de Communes Cœur Haute Lande et le SIVOM du Born

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-et-un du mois de février à 18 heures 30, le Comité syndical - Collège Traitement, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 41

Quorum : 21

Présents : 24.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE et Laure PINCE, MM. Éric BRETHERS, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERRE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE, Yves MANCIET, Bruno MORATINOS et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Michelle BURGAN, MM. Daniel ANTAGNAC, Jérôme CLAVE, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Daniel MAIA et Jean-Richard SAINT JOURS,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : MM. Jean-Luc DUBROCA, Yves DUNOGUES, Christian PIT, Didier PLANCKE et Patrick SABIN.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Titouan DAUDIGNON remplacé par Monsieur Yves MANCIET, Monsieur Christophe LABRUYERE remplacé par Monsieur Bruno MORATINOS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Frédéric POMAREZ remplacé par Monsieur Daniel MAIA,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Monsieur Paul CARRERE remplacé par Monsieur Christian PIT, Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY remplacé par Monsieur Yves DUNOGUES.

Absents excusés : 17.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Florence GUERRO, Ascension PONCHET, Monsieur Fabien LAINE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Gilbert BADET, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT,

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : MMES Joëlle BOULANGER-BANET et Christine DUVERGER, Monsieur Vincent ICHARD,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : MMES Angéline CHAUVEAU, Isabelle LACAZE et Raymonde PIEDANNA, MM. Bernard DELMONT, Michel DOURTHE, Vincent GELLEY, Frédéric PRADERE et Michel SAUBOUA.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERRE.

Date de convocation et d'affichage : 14 février 2023



Délibération n°2023-04

Objet : Vote des tarifs 2023 du traitement des déchets apportés à l'Unité de Valorisation Energétique de PONTENX-LES-FORGES par le Syndicat mixte d'Élimination des Déchets de la Haute Lande, la Communauté de Communes Cœur Haute Lande et le SIVOM du Born

VU l'avis de la commission des Finances en date du 31 janvier 2023,

VU l'avis du Bureau syndical en date du 13 février 2023,

VU la délibération du Comité syndical n°2023-03 en date du 21 février 2023 votant les orientations budgétaires 2023,

CONSIDERANT que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) passe de 12 € H.T. la tonne à 13 € H.T. la tonne au 1^{er} janvier 2023,

CONSIDERANT le solde des provisions semi-budgétaires pour risques,

CONSIDERANT le plan de reprise sur provisions pour risques dégressif sur les 5 ans à venir, adopté par la délibération du Comité syndical n°2021-09 en date du 1^{er} mars 2021,

Il est proposé les tarifs suivants pour le traitement des déchets apportés à l'Unité de Valorisation Energétique de PONTENX-LES-FORGES par le Syndicat mixte d'Élimination des Déchets de la Haute Lande, la Communauté de Communes Cœur Haute Lande et le SIVOM du Born (Budget annexe Collecte des ordures ménagères) :

Tarif applicable au 1^{er} mars 2023 : 78.40 € H.T. la tonne, dont 13 € de TGAP, TVA. à 10% en sus.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical - Collège Traitement, à l'unanimité, décide :

- de voter le prix de traitement des déchets apportés par le Syndicat mixte d'Élimination des Déchets de la Haute Lande, par la Communauté de Communes Cœur Haute Lande et le SIVOM du Born (Budget annexe Collecte des ordures ménagères) pour un montant de **78.40 € H.T. la tonne, dont 13 € de TGAP,**
- de grever ce prix de la TVA au taux de 10.00 %,
- de voter les décomptes définitifs 2022 tels qu'ils figurent ci-annexés,
- de facturer le traitement des déchets aux trois collectivités mensuellement, selon le tonnage apporté à l'Unité de Valorisation Energétique de PONTENX-LES-FORGES,
- d'appliquer le prix 2023 à partir du 1^{er} mars 2023, et cela jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération du Comité syndical le modifie.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Ont signé au registre les membres présents

Le Président,
Éric SOULES

Signé par : Eric SOULES
Date : 27/02/2023
Qualité : PRESIDENT

SIVOM du Born
115 Route de Fiche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tél. : 05 58 78 50 93

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.



BUDGET SIVOM du Born Traitement

Calcul du coût de traitement des déchets du Syndicat mixte d'Elimination des Déchets de la Haute Lande à l'UVE de PONTENX-LES-FORGES

Régularisation 2022 et prévision 2023

RAPPEL COUT de TRAITEMENT 2022

Tonnage traité de janvier à février 2022 :	1 043,500 tonnes
Tonnage traité de mars à décembre 2022 :	5 533,440 tonnes
<i>Tonnage total 2022 Ordures Ménagères Résiduelles + Tout-venant déchetteries</i>	<i>6 576,940 tonnes</i>
Prix à la tonne 2022 H.T. ramené au prix facturé de janvier à février	74,80 €
Prix à la tonne 2022 H.T. ramené au prix facturé de mars à décembre	76,60 €
Montant coût de traitement définitif 2022 H.T. :	501 915,29 €
Montant coût de traitement déjà versé 2022 H.T. :	501 915,29 €
 Différence entre montant dû et montant versé 2022 H.T. :	 0,00 €

PREVISION CÔT DE TRAITEMENT 2023

Prix à la tonne jusqu'au 28/02/2023 H.T. :	76,60 €
Prix à la tonne à partir du 1er mars 2023 H.T. :	78,40 €
Tonnage janvier à février 2022 servant de base pour 2023 :	1 043,500 tonnes
Tonnage mars à décembre 2022 servant de base pour 2023 :	5 533,440 tonnes
<i>Tonnage estimatif 2023:</i>	<i>6 576,940 tonnes</i>
Montant coût de traitement 2023 prévisionnel H.T. :	513 753,80 €
ARRONDI H.T. Prévision coût de traitement 2023	513 800,00 €



BUDGET SIVOM du Born Traitement

Calcul du coût de traitement des déchets de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande à l'UVE de PONTENX-LES-FORGES

Régularisation 2022 et prévision 2023

RAPPEL COUT de TRAITEMENT 2022

Tonnage traité de janvier à février 2022 :	102,120 tonnes
Tonnage traité de mars à décembre 2022 :	699,140 tonnes
<i>Tonnage total 2022 Ordures Ménagères Résiduelles + Tout-venant déchetteries</i>	<i>801,260 tonnes</i>
Prix à la tonne 2022 H.T. ramené au prix facturé de janvier à février	74,80 €
Prix à la tonne 2022 H.T. ramené au prix facturé de mars à décembre	76,60 €
Montant coût de traitement définitif 2022 H.T. :	61 192,70 €
Montant coût de traitement déjà versé 2022 H.T. :	61 192,70 €
 Différence entre montant dû et montant versé 2022 H.T. :	 0,00 €

PREVISION COÛT DE TRAITEMENT 2023

Prix à la tonne jusqu'au 28/02/2023 H.T. :	76,60 €
Prix à la tonne à partir du 1er mars 2023 H.T. :	78,40 €
Tonnage janvier à février 2022 servant de base pour 2023 :	102,120 tonnes
Tonnage mars à décembre 2022 servant de base pour 2023 :	699,140 tonnes
<i>Tonnage estimatif 2023:</i>	<i>801,260 tonnes</i>
Montant coût de traitement 2023 prévisionnel H.T. :	62 634,97 €
ARRONDI H.T. Prévision coût de traitement 2023	62 600,00 €



BUDGET SIVOM du Born Traitement

Calcul du coût de traitement des déchets du SIVOM du Born – Budget Collecte ordures ménagères à l'UVE de PONTENX-LES-FORGES

Régularisation 2022 et prévision 2023

RAPPEL COUT de TRAITEMENT 2022

Tonnage traité de janvier à février 2022 :	2 611,720 tonnes
Tonnage traité de mars à décembre 2022 :	17 515,500 tonnes
<i>Tonnage total 2022 Ordures Ménagères Résiduelles + Tout-venant déchetteries + refus de tri</i>	<i>20 127,220 tonnes</i>
Prix à la tonne 2022 H.T. ramené au prix facturé de janvier à février	74,80 €
Prix à la tonne 2022 H.T. ramené au prix facturé de mars à décembre	76,60 €
Montant coût de traitement définitif 2022 H.T. :	1 537 043,97 €
Montant coût de traitement déjà versé 2022 H.T. :	1 537 043,97 €
 Différence entre montant dû et montant versé 2022 H.T. :	 0,00 €

PREVISION COÛT DE TRAITEMENT 2023

Prix à la tonne jusqu'au 28/02/2023 H.T. :	76,60 €
Prix à la tonne à partir du 1er mars 2023 H.T. :	78,40 €
Tonnage janvier à février 2022 servant de base pour 2023 :	2 611,720 tonnes
Tonnage mars à décembre 2022 servant de base pour 2023	18 015,500 tonnes
<i>Tonnage estimatif 2023 :</i>	<i>20 627,220 tonnes</i>
Montant coût de traitement 2023 prévisionnel H.T. :	1 612 472,95 €
ARRONDI H.T. Prévision coût de traitement 2023	1 612 500,00 €